Environnement 2019

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

TERRITOIRE ZÉRO GASPILLAGE
zér DÉCHET

Arthezé • Bazouges-Cré-sur-Loir • Bousse • Clermont-Créans • Courcelles-la-Forêt • Crosmières • La Chapelle d'Aligné
La Flèche • La Fontaine-Saint-Martin • Ligron • Mareil-sur-Loir • Oizé • Thorée-les-Pins • Villaines-sous-Malicorne

www.paysflechois.fr

INTRODUCTION

I. PRÉSENTATION GÉNÈRALE DU SERVICE

1.1 Territoire et compétences
1.1.1 Périmètre d'action
1.1.2 Compétences obligatoires
1.2 Organisation du service
1.2.1 Organigramme
1.2.2 Moyens humains et matériels de la CCPF
1.2.3 Nos partenaires et prestataires

1.3 Schéma de collecte et de traitement des déchets en Pays fléchois

II. FAITS MARQUANTS EN 2019

III. COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

3.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles
3.1.1 Le service en place, la fréquence de collecte
3.1.2 Performances de collecte

3.2 Collectes sélectives des emballages ménagers et du verre
3.2.1 Le service en place, les fréquences de collecte
3.2.2 Les équipements
3.2.3 Bilan des distributions de sacs de tri : les permanences, le distributeur
3.2.4 Performances de collecte des emballages plastiques/métaux et papier
3.2.5 Performance de collecte du verre
3.2.6 Ratios en kilogrammes par habitant et par an pour l'ensemble des emballages recyclables
3.2.7 Refus de tri
3.2.8 Vers le recyclage
3.2.9 La communication

3.3 La redevance spéciale

IV. COLLECTE EN DECHETTERIES

4.1 Le service en place, les déchets accueillis
4.2 Performances de collecte en déchetterie
4.3 Vers les filières de valorisation
4.4 La fréquentation
4.5 La collecte des textiles
4.6 La filière réemploi

V. BILAN ET EVOLUTION TOTAL DE LA COLLECTE DES DECHETS EN PAYS FLECHOIS

VI. BILAN DU PROGRAMME ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

VII. LES INDICATEURS FINANCIERS

7.1 Dépenses et recettes de fonctionnement
7.2 Les investissements

VIII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

INTRODUCTION

La LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte **(**LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Le programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir. Le PNPD fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique :

- Réduction de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui le fixe à 10 % ;
- Réduction de la production de Déchets d'Activités Economiques (DAE), notamment du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), entre 2010 et 2020.

La gestion des déchets en France est en perpétuelle mouvement et mutation. Les deux dernières mesures citées ci-dessus au niveau national permettent à notre collectivité d'évoluer vers un système de recyclage plus performant. Associé à la modernisation des centres de tri, les efforts réalisés à tous les échelons territoriaux expliquent les changements de consignes de tri de 2016 sur notre territoire.

Ce rapport permet d'apprécier les actions mise en place sur notre territoire afin de respecter le cadre législatif en place, qui tend en faveur de la réduction des déchets à la source et vers leur recyclabilité.

Nous vous laissons constater les résultats obtenus pour cette année 2019.

I. PRÉSENTATION GÉNÈRALE DU SERVICE

1.1 Territoire et compétences

1.1.1 Périmètre d'action

La Communauté de Communes du Pays Fléchois est composée de 14 communes depuis le 1er janvier 2018 suite à l'arrivée d'Oizé et La Fontaine-Saint-Martin. Cependant, la CCPF a commencé à les collecter qu'à partir du 10 juin 2019. Celles-ci ont été conventionnées avec le Syndicat Mixte du Val de Loir pour moitié de l'année.

Communes	Nombre d'habitants selon l'INSEE
Arthezé	406
Bousse	435
Bazouges Cré sur le Loir	2 070
Clermont-Créans	1 270
Courcelles la Forêt	409
Crosmières	1 045
La Fontaine Saint Martin	619
La Chapelle d'Aligné	1 660
La Flèche	15 185
Ligron	505
Mareil sur Loir	657
Oizé	1 325
Thorée les Pins	719
Villaines sous Malicorne	1 031
TOTAL	27 336

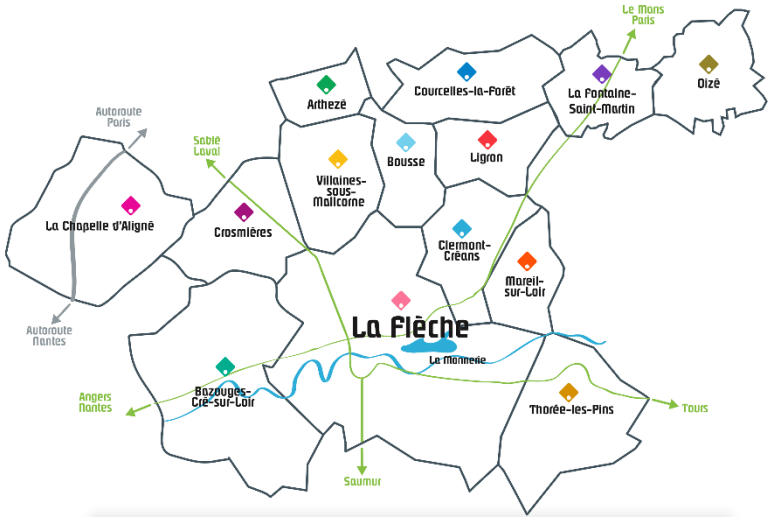

1.1.2 Compétences obligatoires

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchetterie ou en porte-à-porte. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Le maire fixe les modalités de la collecte des déchets par le biais du règlement de collecte. Les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'une compétence obligatoire.

La prévention

La prévention de la production des déchets ne figure que depuis peu de manière explicite dans les compétences des communes ou de leurs groupements. A la Communauté de Communes du Pays Fléchois, c'est le programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG) qui a permis jusqu'à fin 2019 de répondre à cette obligation.

La coopération intercommunale

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est confiée aux communes, qui l'ont transmise dans sa totalité à la CCPF depuis 1992.

Le financement du service de gestion des déchets ménagers assimilés

Le service fait l'objet d'un financement spécifique avec une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Trois taux sont appliqués en fonction du service rendu à la population :

- Collecte des déchets ménagers 3 fois par semaine : 14,19 %
- Collecte des déchets ménagers 2 fois par semaine : 13,22 %
- Collecte des déchets ménagers 1 fois par semaine : 10,22%

Les taux n'ont pas augmenté depuis 2010.

Depuis 1993, la CCPF n'ayant pas fait le choix de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), a l'obligation d'instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets assimilés (article L. 2333-78 du CGCT)

1.2 Organisation du service

1.2.1 Organigramme

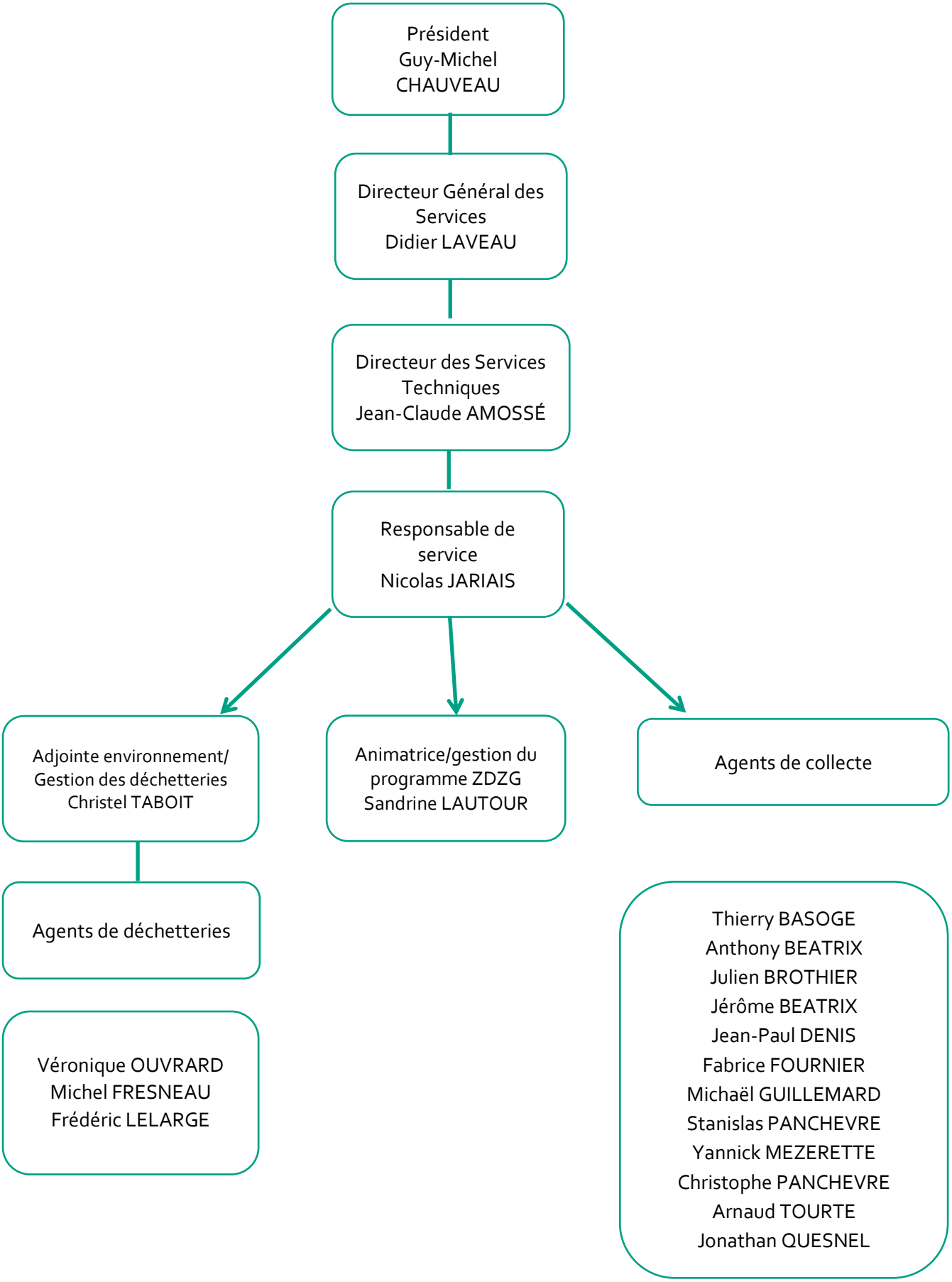

1.2.2 Moyens humains et matériels de la CCPF

14 agents titulaires

9 agents polyvalents

6 saisonniers

3 camions benne pour la collecte

1 véhicule pour les agents de déchetteries

+

1 véhicule de service

297 bornes de tri sur

49 points d'apport volontaire

1.2.3 Nos partenaires et prestataires

7 Eco-organismes avec lesquels nous sommes conventionnés (*CITEO* concernant les emballages en plastiques /métaux, et papiers/cartonnettes, *Corepile* pour les piles et accumulateurs, *EcoDDS* pour les déchets diffus spécifiques tels que les produits phytosanitaires, *Eco TLC* pour les textiles, *Eco-système* pour les DEEE et lampes, *Eco-mobilier* pour tout le mobilier, et *Recylum* pour les lampes usagées).

11 Repreneurs de nos matières recyclées (*Arcelor Mittal* pour l'acier, *Regeal Affimet* pour l'alluminium, *Europac* pour les cartons, *Norsk Skog Golbey* pour les journaux et magazines, *SCA Tissus* pour les briques alimentaires, *Valorplast* pour les emballages plastiques et *O-I-Maufacturing* pour la reprise du verre).

Repreneurs issus des déchets des déchetteries : *Sosarec* pour la partie bois, plastique dur, ferrailles et cartons, *Véolia* pour le mobilier, *Envie 2 Maine* pour les D.E.E.E. et *Monde Solidaire* pour le réemploi

3 Prestataires de collecte et/ou transport des déchets ménagers (*Suez* pour la collecte et le transport du tri sélectif issue des PAV, *Sosarec* pour le transport des sacs jaunes et bleus vers le centre de tri, *MCV* pour la collecte des OM issus des PAV et des bas d'Oizé et La Fontaine-Saint-Martin, *Dufeu* pour le transport des OM).

1 Centre de tri *Valorpôle* pour le tri des emballages issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire.

1 Incinérateur de nos OM (*Jacky DUFEU* pour un traitement à l'UIOM La Salamandre).

1 Prestataire de rotation des bennes en déchetteries : *Sosarec.*

1 Prestataire gestionnaire de la plateforme de déchets verts et traitement du tout-venant : *SEP Environnement.*

1.3 Schéma de collecte et de traitement des déchets en Pays Fléchois

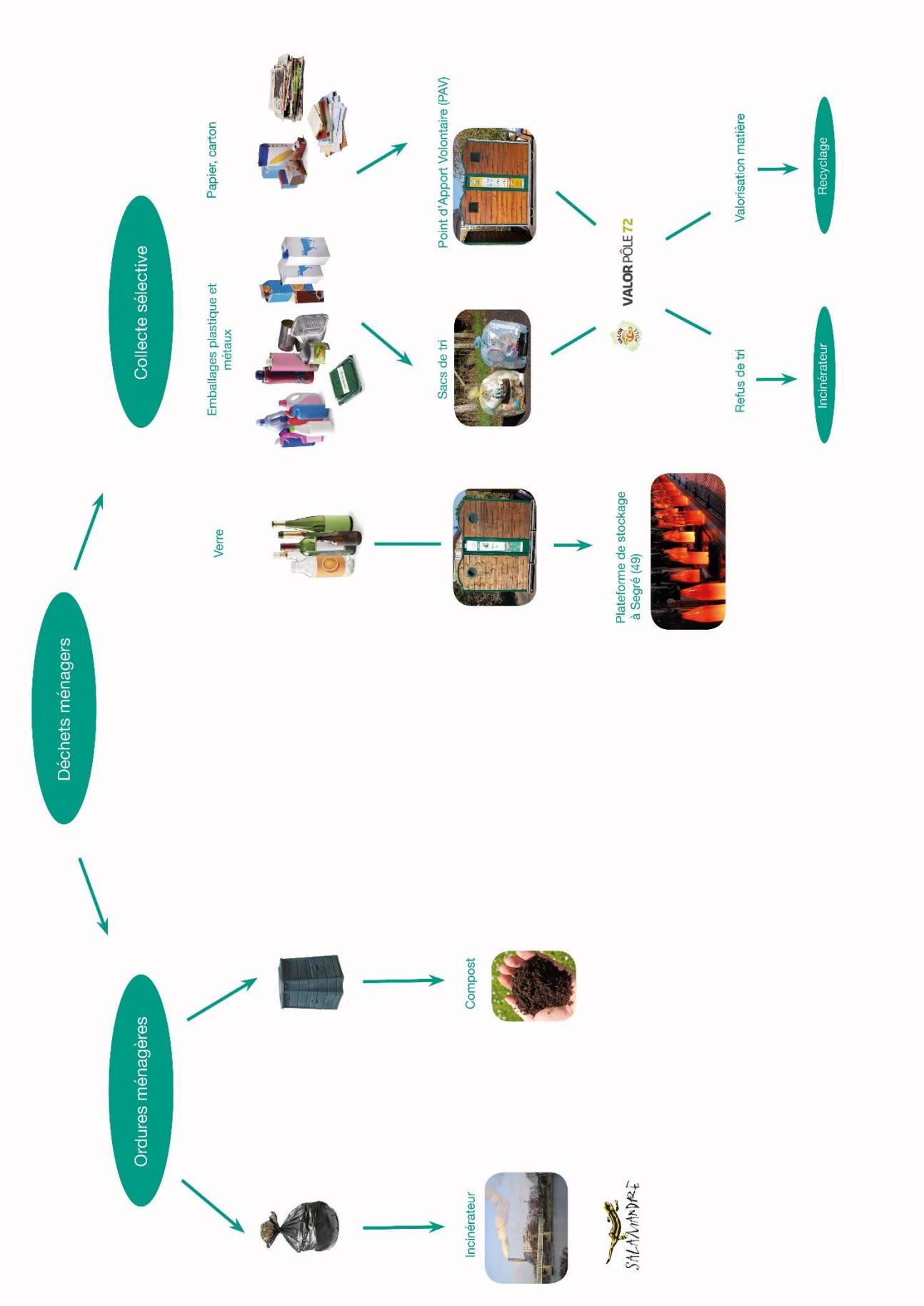

II. FAITS MARQUANTS EN 2019

Collecte d'Oizé/La Fontaine Saint Martin à partir de Juin

La gestion des déchets ménagers des communes d'Oizé et La Fontaine Saint Martin a été reprise par la CCPF à partir du 10 juin 2019. Auparavant gérer par le Syndicat Mixte du Val de Loir (SMVL), ces deux communes ont fait le choix de rejoindre la CCPF en janvier 2018, et par conséquent le service de gestion des déchets de celle-ci. Après moult entretiens et accord de principe liés au contrat de prestations pour ces deux communes en cours, le SMVL et la CCPF ont convenue de gérer ces deux communes pour moitié de l'année 2019 chacun. Rien ne change pour les habitants, les collectes en bacs et les fréquences de collecte ont été maintenus. Seules les consignes de tri ont évoluées vers plus de tri des emballages plastique/métaux, à l'image des consignes des douze autres communes composant la CCPF. La collecte des papiers quant à elle est faite grâce aux bornes d'apports volontaires installés sur les points existants des deux communes. Le papier est à la seule matière qui doit être retiré des bacs jaunes.

Une large campagne de communication a été réalisée en juin 2019 pour attirer l'attention des usagers sur les modifications à prévoir, ainsi que pour les rassurer sur le maintien du fonctionnement existant.

La CCPF a repris la gestion des bacs (demandes et dysfonctionnement à corriger). L'accès à la déchetterie d'Oizé est également maintenu. Pour cela une collaboration active est réalisée avec les mairies des deux communes.

Poursuite des travaux de réorganisation des collectes sur l'ensemble du territoire

Cette année une grande avancée sur ce dossier a été réalisée. Le bureau d'Etude Espélia, retenue pour nous accompagner, a présenté trois scénarii possibles aux élus de la commission Environnement. Le scénario retenu est d'étendre l'organisation de La Fontaine Saint Martin et d'Oizé à l'ensemble de la CCPF. Des travaux complémentaires ont été réalisés par le bureau d'étude afin d'affirmer ou d'infirmer cette volonté. Le déploiement de cette organisation serait prévu pour 2021, sous réserve d'une validation définitive par le mandat suivant.

Contexte des reprises matières difficile

Début 2019 la fermeture des frontières de la Chine au plastique et papiers/cartons recyclés venu du monde entier a été un véritable choc pour le monde du recyclage. Cette décision sans précédent et sans préparation vient perturber le fonctionnement et l'écoulement des matières reprise par nos entreprises partenaires. Cette décision a pour conséquence un engorgement des matières recyclés sur le marché mondiale, et pour effet la baisse progressive des recettes liées à la vente de ces matières. Cette situation perdurera à minima jusqu'à fin 2020.

Réalisation d'une enquête téléphonique par une équipe de volontaires en service civique

Une équipe a été recrutée fin 2018 afin de réaliser une enquête de satisfaction du Service Environnement, par téléphone, auprès de l'ensemble des habitants du pays Fléchois (hors Oizé/La Fontaine Saint Martin). Cette enquête a pris fin en juin 2019, et avait pour but de demander l'avis des usagers sur le service en place et les améliorations possibles. Les résultats ont été présentés à la commission Environnement de la CCPF, afin d'apporter des informations supplémentaires en vue des décisions de réorganisation des collectes en cours.

Résultats :

L'étude s'appuie sur les données collectées auprès de **402 personnes**. **2 462 appels ont été passés**, soit un ratio de **16% de personnes ayant décroché**. Sur un total de 11 774 foyers composant la CCPF « historique », **21% des foyers ont été contactés**. La personne interrogée estime qu'il est important d'effectuer le tri sélectif. Globalement les usagers interrogés en fonction de leur localisation sur le territoire sont satisfaits du système en place, mais souhaiteraient une proximité plus importante des bornes d'apports volontaire.

III. COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

3.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

3.1.1 Le service en place, la fréquence de collecte

Flux	Type de collecte	Fréquence de collecte	Régie/Prestation	Type de traitement
OMR	Porte à porte	1 ou 2 fois par semaine	Régie	Incinération
	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation	

La ville de la Flèche est découpée en 8 zones correspondant à des secteurs de ramassage des ordures ménagères comme suit :

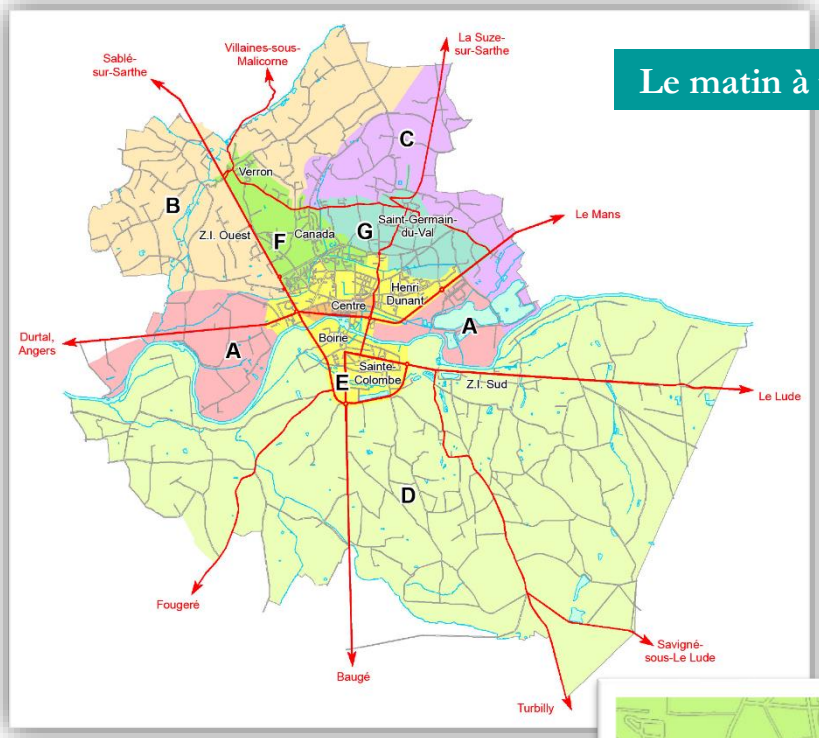

Le matin à partir de 5h – Le soir à partir de 17h

Secteur	Déchets ménagers	
A	Mardi matin	
B	Mardi soir	
C	Jeudi soir	
D	Mercredi matin	
E	Mardi matin	Jeudi matin
F	Mardi soir	
G	Jeudi soir	
H	Mardi et vendredi matin	

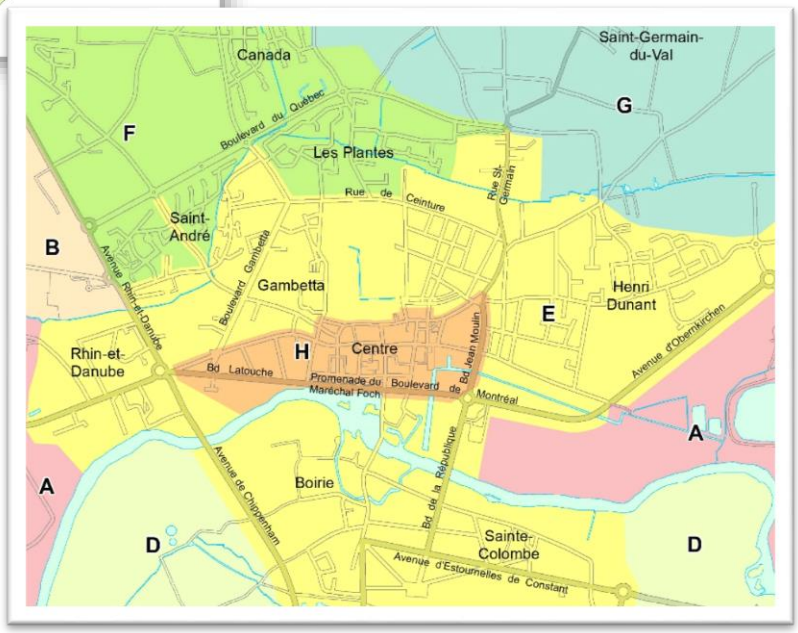

Tableau des jours de ramassage des déchets ménagers des communes rurales :

Communes	Jours de collecte	Communes	Jours de collecte
Arthezé	Mercredi soir	**Crosmières**	Mercredi soir
Bazouges-sur-le-Loir	Jeudi soir	**La Chapelle d'Aligné**	Mercredi matin
Bousse	Vendredi matin	**Ligron**	Vendredi matin
Clermont-Créans	Vendredi matin	**Mareil-sur-Loir**	Vendredi matin
Courcelles-la-Forêt	Vendredi matin	**Thorée-les-Pins**	Mercredi matin
Cré-sur-Loir	Mercredi matin	**Villaines-sous-Malicorne**	Mercredi soir

55 conteneurs d'ordures ménagères enterrés ou semi-enterrés sont également répartis dans les quartiers réservés aux habitants des quartiers HLM de La Flèche.

3.1.2 Performances de collecte

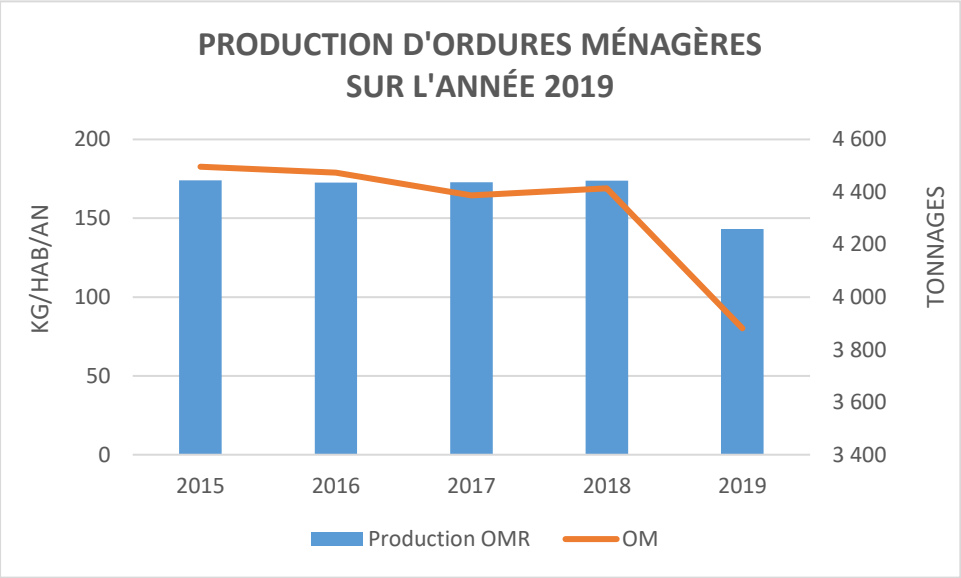

On constate que la production d'ordures ménagères a baissé de 12% entre 2018 et 2019, passant de 4414 à 3881 tonnes.

3.2 Collectes sélectives des emballages ménagers et du verre

3.2.1 Le service en place, les fréquences de collecte

Flux	Type de collecte	Fréquence de collecte	Régie/Prestation	Type de traitement
Collecte sélective	Porte à porte	1 fois par semaine	Régie	Valorisation matière
	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matière
Verre	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matières

Le service de ramassage du tri sélectif est effectué de trois façons :

Le centre-ville de La Flèche bénéficie de rouleaux de sacs jaunes et bleus pour que les usagers puissent faire le tri. Le ramassage est le jeudi matin pour l'ensemble du périmètre.

Les communes d'Oizé et La Fontaine-Saint-Martin sont collectées en bac une semaine sur deux, comme elles l'étaient lors de leur gestion par le Syndicat Mixte du Val de Loir.

Pour le reste de la CCPF (hors périmètre des sacs jaunes et bleus de la ville de La Flèche), le tri sélectif s'effectue par apport volontaire aux bornes de tri dispatchées sur le territoire.

Carte de l'emplacement des points d'apport volontaire sur le territoire.

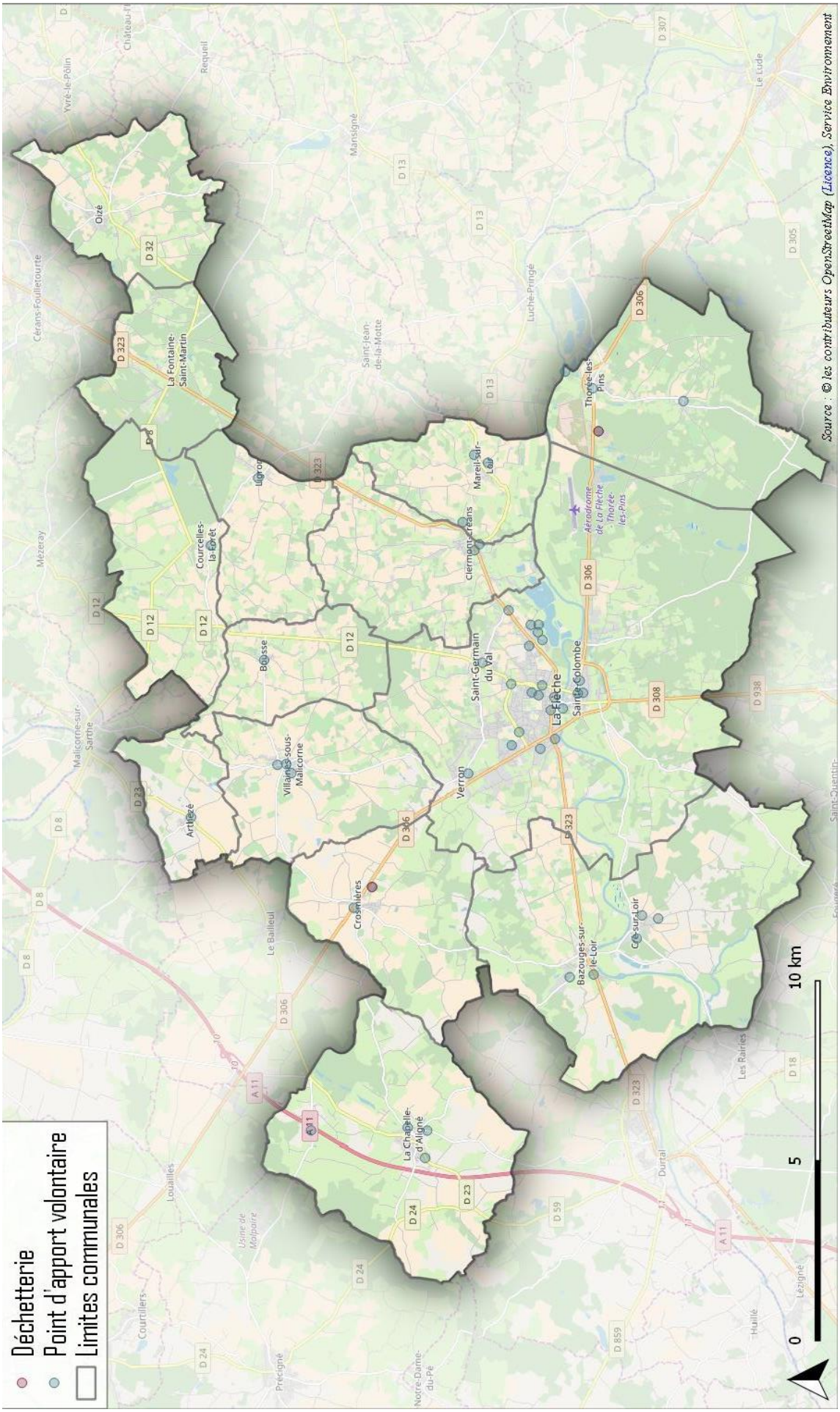

3.2.2 Les Equipements

- 1 centre d'enfouissement technique de classe 3 (déchets inertes), Thorée les Pins ;
- 1 quai de transfert pour déchets ménagers et déchets industriels banals, Thorée les Pins ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts, Thorée les Pins ;
- 2 déchetteries : Thorée les Pins et Crosmières ;

3.2.3 Bilan des distributions de sacs de tri : les permanences, le distributeur

2019 fut la première année complète où les sacs de tri sont récupérés par les usagers via les permanences organisées deux fois dans l'année, complétées par le distributeur entre deux distributions.
Cette année deux permanences de distribution ont été organisées aux Ateliers communautaires, Allée de la Providence. Chacune avait lieu le vendredi après-midi jusqu'à 19h et le samedi toute la journée. Le nombre de rouleaux distribué est égal au nombre de personnes composant le foyer. Ce nombre est un quota pour six mois.

Pour la permanence de mars, **227 personnes** sont venues récupérer leur quota de rouleaux. En octobre, seulement **270 personnes** ont fait le déplacement. **1990 personnes** sont quant à elles venues récupérer des rouleaux de sacs au distributeur.

Comparatif du nombre de rouleaux distribués en fonction du type de distribution :

2019	**Nombre de rouleaux de sacs jaunes**	**Nombre de rouleaux de sacs bleus**	**Total du nombre de sacs distribués**
Permanences	1545	1545	**3090**
Distributeur	3149	2948	**6097**

Le distributeur comptabilise presque le double de retraits de rouleaux que les permanences tenues deux fois par an. Les permanences doivent pourtant être privilégiées par rapport au distributeur, notamment pour les familles nombreuses. En effet, le distributeur est programmé pour fournir un rouleau de chaque couleur tous les deux mois. Point positif, l'utilisation du distributeur est rentré dans les habitudes des fléchois. Ce constat nous a donc conduits à réduire les permanences à une seule dans l'année à partir de 2020.

3.2.4 Performances de collecte des emballages plastiques/métaux et papier

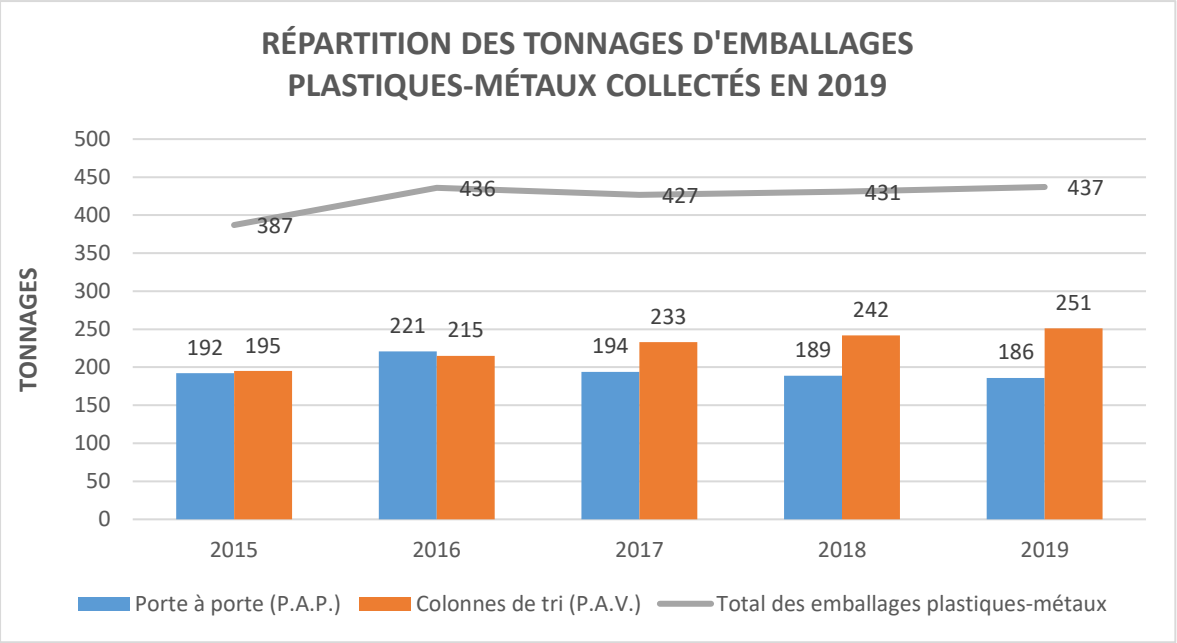

En 2019 les performances de collecte des emballages en plastiques et métaux sont en légères augmentation pour la collecte en PAV et au contraire, en légère baisse pour la collecte en porte à porte. Il s'agit des meilleurs résultats constatés depuis la mise en place des extensions de consignes de tri en 2016. La mise en place des calendriers de collecte cette année, moyen de communication au plus proche de l'usager, est peut être un élément justifiant cette performance.

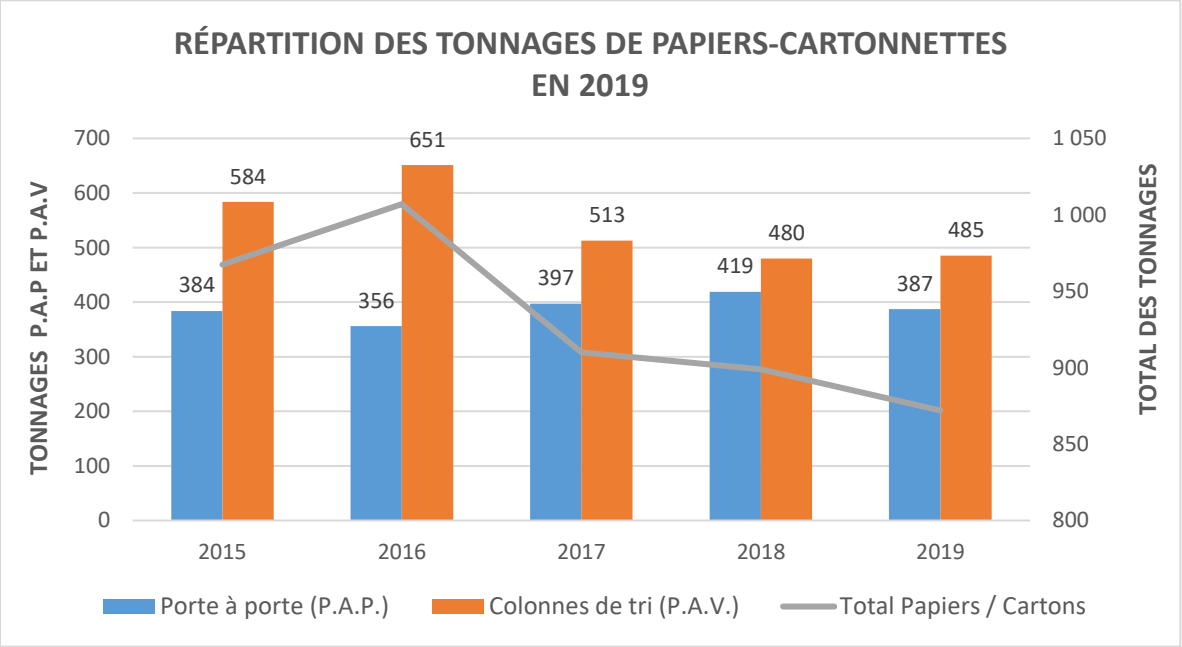

Comme chaque année, la collecte des papiers et emballages en cartons a été plus importante en P.A.V. qu'en P.A.P. avec pour 2019 une différence de 98 tonnes. On constate que la courbe continue de déclinée année après année. Ce déclin annoncé est lié à la baisse de consommation de papier au profit des échanges par internet. A noter qu'une partie du papier est détourné pour financer des opérations scolaires, dont les tonnages ainsi recyclés nous échappent.

3.2.5 Performance de collecte du verre

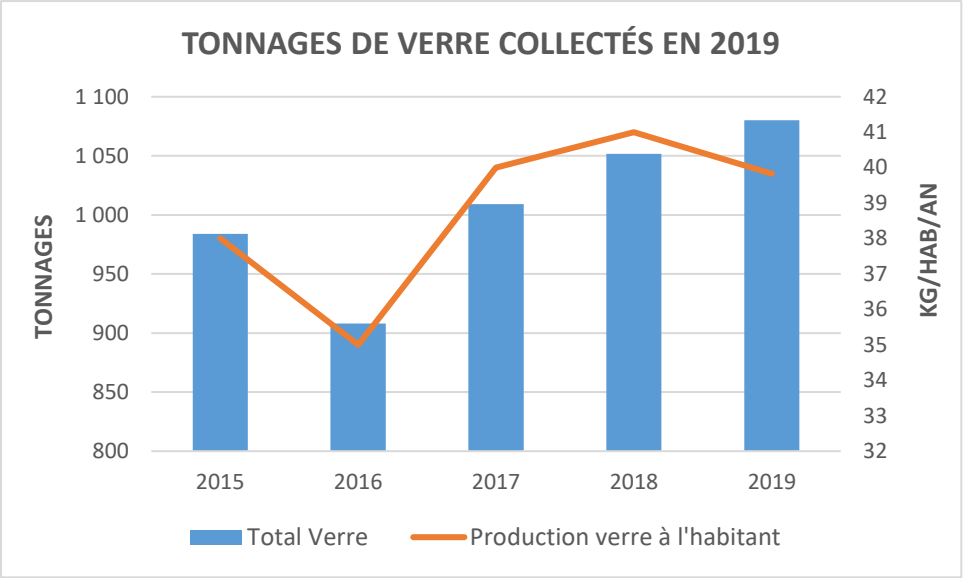

La collecte du verre connait une augmentation continue, passant de 1052 tonnes collectées en 2018 à 1080 tonnes en 2019. Le ratio à l'habitant est de 40 kg de verre collecté par habitant. Cette année la collecte du verre à augmenter de 2,6%. La baisse du ratio s'explique par l'intégration d'Oizé et La Fontaine Saint Martin, non collecté par nos services en 2018.

3.2.6 Ratios en kg par habitant et par an pour l'ensemble des emballages recyclables

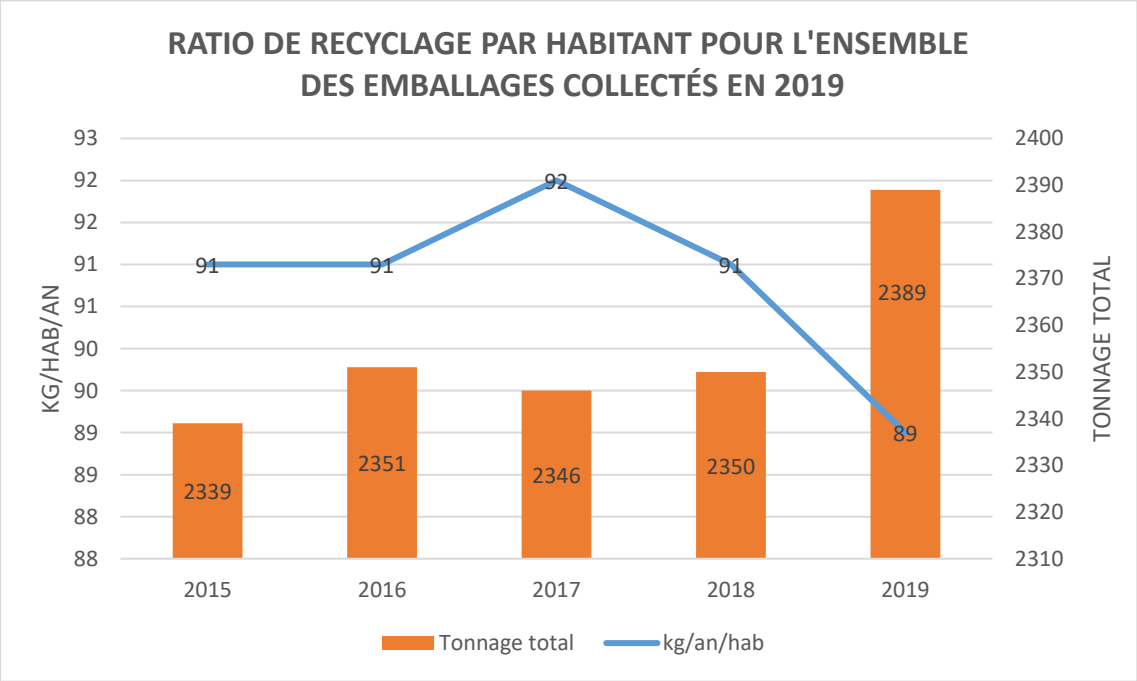

De façon globale, on note une baisse du ratio recyclé par habitant pour cette année 2019, passant de 91 kg à 89 kg. Cela dit ceci ne reflète pas une baisse du geste de tri, car les tonnages de verre et d'emballages en plastique et métaux ont augmentés. En revanche, les tonnages de papiers/cartonnettes ont continués de baisser. A noter également que les communes d'Oizé et La Fontaine-Saint-Martin sont collectées par nos services depuis le 10 juin 2019, augmentant ainsi la population de 1717 habitants par rapport à l'année passée.

3.2.7 Refus de tri

Le contenu des sacs jaunes et bleus ainsi que les points d'apport volontaire est acheminé jusqu'à notre centre de tri. Des erreurs de tri surviennent forcément car des déchets autres que des emballages y sont envoyé. Dans ce cas on parle de refus de tri. En 2018, pour l'ensemble des déchets recyclables collectés en P.A.V. et en P.A.P. (hors verre), le taux de refus est de **11,26 %**.

Pour être plus précis la répartition moyenne des refus s'opère comme suit :

	P.A.P.	P.A.V.
2018	13 %	10,98 %
2017	11,69 %	9,70 %

3.2.8 Vers le recyclage

Schéma des repreneurs par matière après tri et stockage

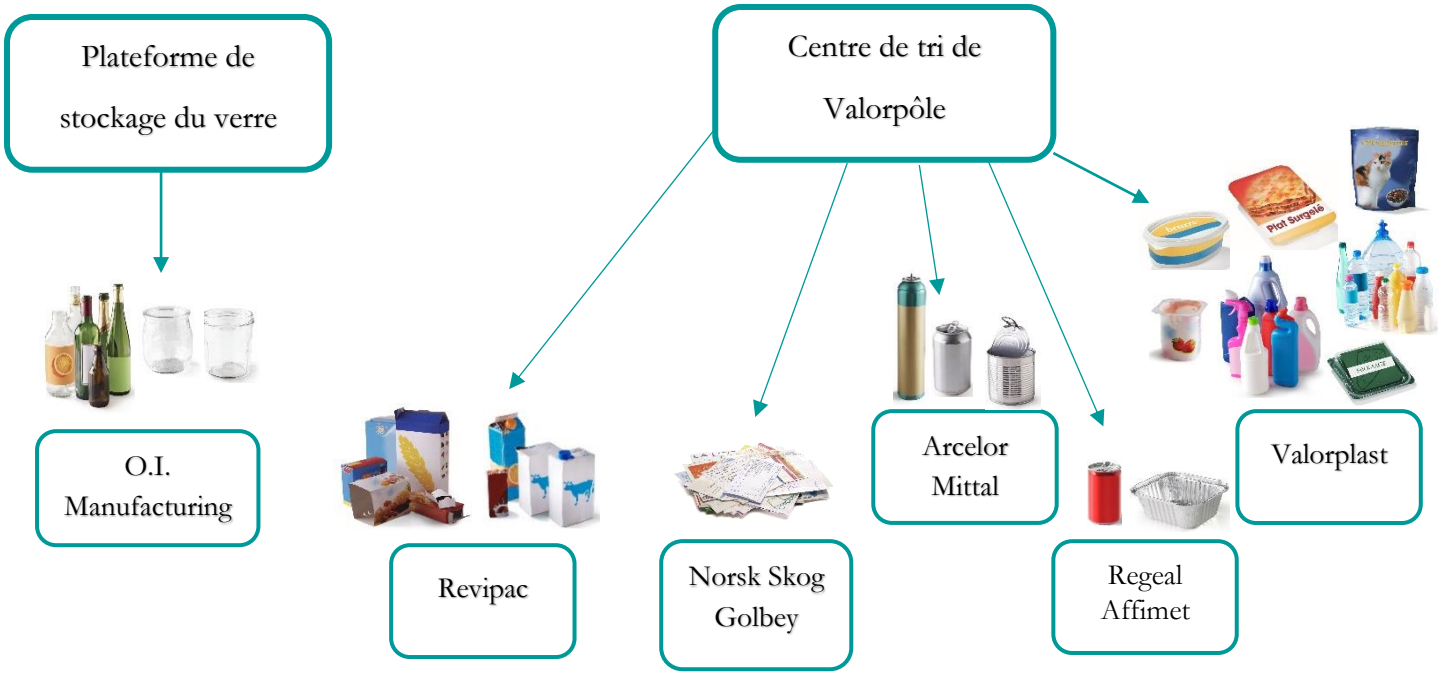

3.2.9 La communication

La CCPF communique auprès de ses usagers à travers différents supports que sont le guide du tri et le mémo-tri, distribués aux nouveaux arrivants, et est également disponible à l'accueil des mairies des communes rurales.

En 2017, nous avons créé un nouvel onglet « Réduire vos déchets », permettant de donner des informations sur le compostage ainsi que les actualités du service en faveur de la réduction des déchets.

Les usagers de l'ensemble de la CCPF ont reçu pour la première fois un calendrier de collecte, permettant à chaque foyer de connaitre les jours de collecte de sa commune ou secteur, ainsi que d'avoir des informations sur les jours fériés, les consignes de tri, et l'accès en déchetteries. Il est également distribué aux nouveaux arrivants. Retrouvez le vôtre sur www.paysflechois.fr rubrique « collecte des déchets ».

3.3 La redevance spéciale

La CCPF propose aux commerçants et artisans produisant des déchets similaires aux ménages de collecter leurs ordures ménagères. Cette redevance s'applique lorsque la production de déchets hebdomadaire atteint 200 litres. Celle-ci s'étend à la collecte des sacs jaunes et bleus si l'entreprise fait partie du périmètre desservi. Une entreprise n'est pas dans l'obligation d'être collectée par la CCPF mais peut faire appel à un prestataire extérieur. Elle sera ainsi exonérée de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM).

Le prix facturé est déterminé par une convention signée entre la Communauté de Communes et l'établissement. Il varie en fonction du nombre de collecte hebdomadaire en porte à porte, du type de déchet et du volume collecté :

Type de collecte	Fréquence	Prix facturé
Déchets assimilables aux ordures ménagères non recyclables	2 fois par semaine	**29,32 €/m³**
	1 fois par semaine	**25,65 €/m³**
Déchets recyclables	**1 fois par semaine**	**1,93 €/m³**

En 2019, **82** conventions ont été signées pour une recette totale de **79 022,90 €.**

IV LA COLLECTE EN DECHETTERIES

4.1 Le service en place, les déchets accueillis

Flux	Type de collecte	Fréquence de collecte	Régie/Prestation	Type de traitement
Collecte sélective	Porte à porte	1 fois par semaine	Régie	Valorisation matière
	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matière
Verre	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matières
Déchets de déchetteries	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (divers collecteurs)	Valorisation matière / Dépollution/ Elimination

4.2 Performances de collecte en déchetterie (tonnages)

Les tonnages déchetteries sont basés sur une population de 25 392 habitants. En effet, les habitants de La Fontaine Saint Martin et Oizé se rendent sur la déchetterie d'Oizé géré par le SMVL.

	Encombrants	Déchets verts	Bois	Mobilier	Gravats	Ferrailles	DDS	Plastiques durs	DEEE	Divers*
2018	1235	2409	436	220	1341	302	44	42	212	-
2019	1278	2899	498	252	1187	307	41	50	242	2,44
Evolution entre 2018 et 2019	3,48 %	**20,34 %**	14,22 %	**14,55 %**	11,48 %	1,66 %	-6,64 %	**19,05%**	**14,42%**	-

Divers* (Piles, Néons, Lampes, Radiographies et Cartouches d'encres)

Nous pouvons noter une nette évolution des tonnages de la filière des Déchets Equipements Electriques et Electroniques. Suite aux actes de vols et vandalisme, la CCPF en collaboration avec l'éco-organisme Ecosystème a accentué la sécurisation de ces déchets sur ses 2 sites.

Le tri du plastique durs et du mobilier entre dans les habitudes de tri pour les usagers.

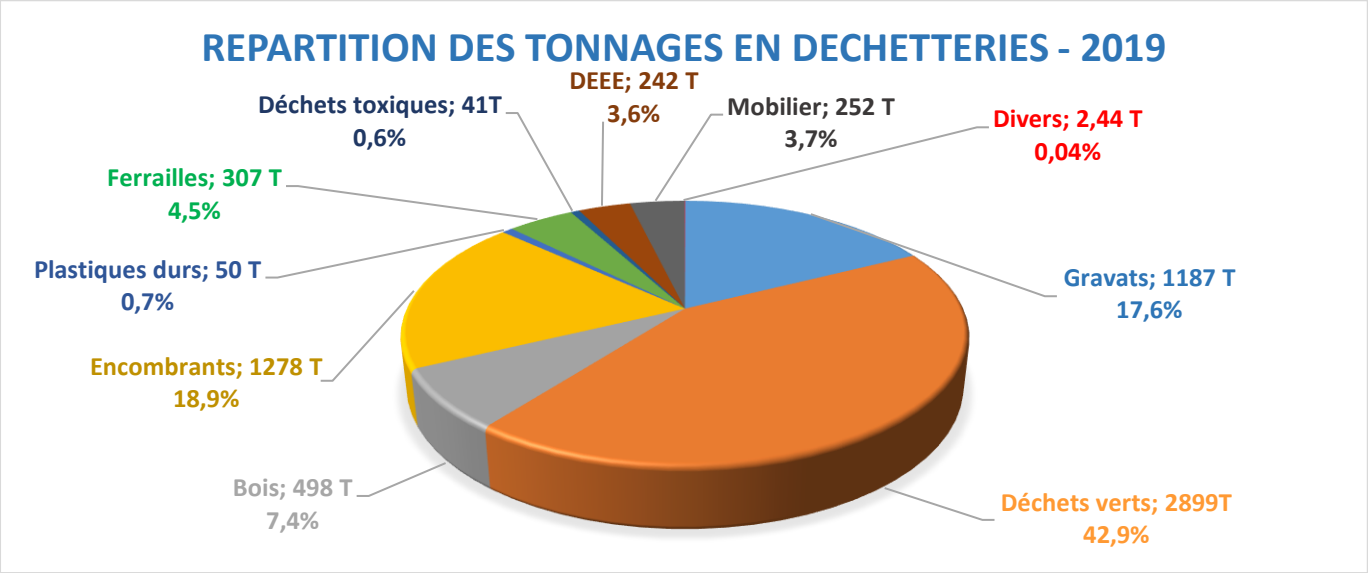

4.3 Vers les filières de valorisation

Déchets	Prestataire collecte	Filière de traitement	Localisation
Déchets verts	SEP	Compostage	Plateforme de compostage Thorée les Pins
Bois	SOSAREC	Valorisation énergétique	Matières Vivantes Thorée les Pins (72)
Gravats	SOSAREC	Enfouissement	CET classe III Thorée les Pins
Tout-Venant	SEP	Enfouissement	ISDND classe II Changé (53)
Plastiques durs	SOSAREC	Valorisation matière	Cyclia (37)
Mobilier	Véolia	Recyclage / Valorisation énergétique / Elimination	Divers sites de recyclages
Déchets Diffus Spécifiques	SOSAREC/Chimirec	Dépollution	Divers sites (TRIADIS…)
Ferrailles	SOSAREC	Valorisation matière	SOSAREC/PASSENAUD (72)
Cartons	SOSAREC	Valorisation matière	Cartonneries
DEEE	Envie 2 Maine	Dépollution / recyclage/Réemploi	Envie2Maine Le Mans (72)
Réemploi	Monde Solidaire	Réutilisation/ Revente	La Flèche

4.4 La fréquentation

Depuis le 1er juin 2017, les déchetteries du territoire sont équipées d'un contrôle d'accès. Les usagers et professionnels y accèdent au moyen d'une carte.

En 2019, sur les deux déchetteries, ont été comptabilisés **54 331** passages comprenant les particuliers et les professionnels. Soit une augmentation de 7% par rapport à 2018.

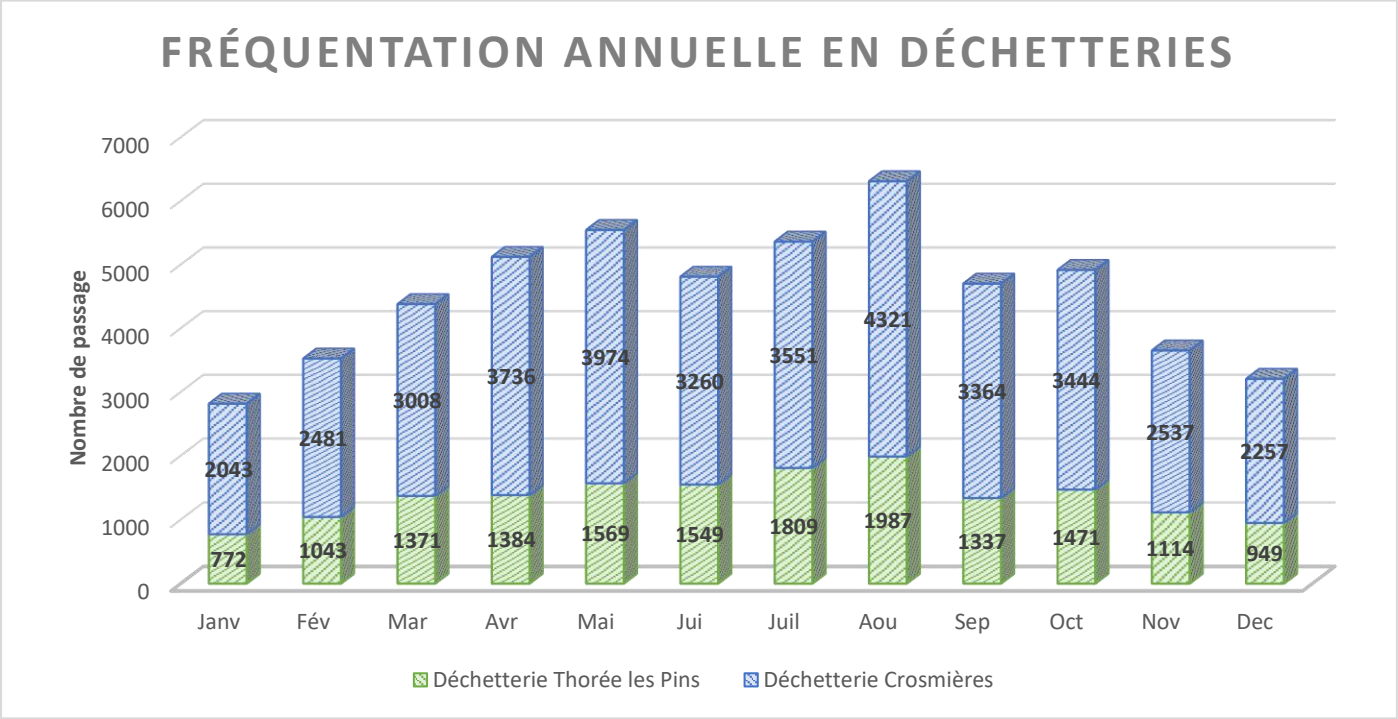

Répartition du nombre de passages répertoriés par commune (ne tient compte que des passages particuliers) :

	Nb de passages Thorée	Nb de passages Crosmières	Total
Arthezé	14	761	775
Bazouges Cré sur Loir	487	3094	3581
Bousse	55	609	664
Clermont Créans	929	1291	2220
Courcelles la Foret	37	281	318
Crosmières	62	4093	4155
La Chapelle d'Aligné	37	2692	3389
La Flèche	11352	20490	31842
Ligron	125	398	523
Mareil sur Loir	635	307	942
Thorée les Pins	2127	179	2306
Villaines sous Malicorne	144	2683	2827
Total	16004	37538	53542

Les communes d'Oizé et La Fontaine St Martin n'apparaissent pas dans les données. En effet, la CCPF est en convention avec le SMVL pour que ces 2 communes puissent bénéficier d'un accès à la déchetterie d'Oizé.

4.5 La collecte des textiles

Sur le territoire, la collecte des textiles se fait par le biais d'associations et d'enseignes de magasins. Chaque année, de nouveaux points de collecte sont mis en place afin d'améliorer le maillage de la filière de recyclage des textiles.
Les points de collecte peuvent être diverses et variés (bornes au point d'apport volontaire, association, magasins).

	Tonnages	Production par habitant
2018	122 T	4,8 kg
2019	140,79 T	5,6 kg

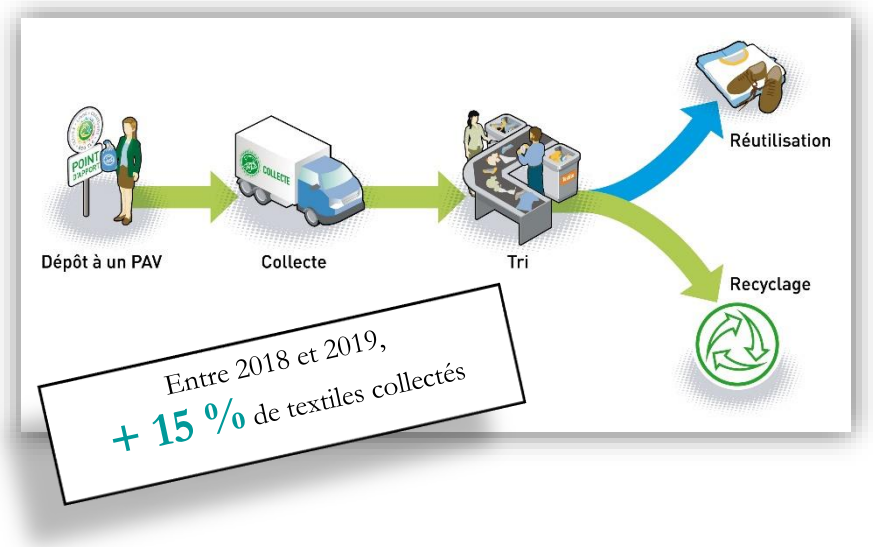

4.6 La filière réemploi

Depuis quelques années, la CCPF a mis en place en déchetterie de Crosmières un partenariat avec l'association Monde Solidaire pour la récupération d'objet en bon état.
Pour cela, un agent valoriste est sur place les après-midi et le samedi sur la déchetterie.

Cette filière permet de donner une seconde vie aux objets et protège ainsi l'environnement car ils n'iront pas en enfouissement.

En quelques chiffres :

2018	1 T 074
2019	3 T 158

Et bien d'autres : articles de jardin, disque, objets de puériculture, …

V BILAN ET ÉVOLUTION TOTAL DE LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PAYS FLÉCHOIS

	2016	2017	2018	2019	
	Tonnages				**Evolution entre 2018-2019**
Ordures ménagères	4 473	4386	4414	4553	+3,15 %
Collecte sélective	2 351	2 522	2 350	2389	+3,68 %
Déchetteries	5 830	5 369	6241	6754	+8,23 %
Textiles	66	86	122	140,79	+ 15 %
Total	12 722	12 792	13 181		+ 3 %

On note une stabilité sur la collecte des ordures ménagères, ce qui peut s'expliquer par la recyclabilité plus importante des emballages. Une augmentation de tonnages en déchetterie surtout dû aux dépôts de déchets verts et aux nouvelles pratiques pour les déchets toxiques des ménages.

On constate une très forte augmentation de collecte des textiles qui peut s'expliquer par la diversité des lieux de dépôts sur le territoire.

VI BILAN DU PROGRAMME ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

L'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » proposé par l'ADEME en 2016 a pris fin cette année. D'une durée de trois ans, il avait pour but d'impulser de nouveaux projets qui tendent vers une réduction des déchets, et permettre de soutenir et poursuivre des actions déjà en place.

En Pays Fléchois 26 actions ont été menées au cours de ce programme dans les domaines suivants :

- **Communication et suivi de la production des déchets** : Comprenant les opérations de gestion et d'amélioration du tri sélectif tel que le recrutement de deux équipes de services civique, la mise en place du distributeur, le suivi des collectes et de traitement du tri sélectif, la mise en place des extensions de consignes de tri.
- **La gestion des biodéchets** avec la mise en place de plusieurs aires de compostage collectif en pieds d'immeubles et au camping municipale de La Flèche, ainsi qu'une campagne de livraison de composteurs sur les communes d'Oizé et La Fontaine Saint Martin.
- **Développement d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale auprès des professionnels**, qui nous a permis, en collaboration avec les Chambres Consulaires Sarthoise, de rencontrer 86 entreprises du territoire tout secteurs d'activité confondu.
- **Organiser divers animations et visites du centre de tri** avec les scolaires.
- **Créer de nouveaux supports de communication** tels que la signalétique sur le dernier camion benne acheté, un onglet « eco-geste » sur notre site internet, de créer les calendriers de collecte personnalisé par communes.

Une personne été dévolue à cette mission au sein du service Environnement, soutenue par plusieurs partenaires tels que le CPIE et les Chambres Consulaires Sarthoise.

Un soutien de l'ADEME à hauteur de 136 546,80 € réparti sur les trois années a permis de mettre ces actions en place.

Et après ? L'ensemble de ces actions sont et seront poursuivis dans les années à venir, avec comme pilier la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, aujourd'hui à l'étude par le gouvernement, et qui devrais inciter les collectivités à tendre vers la mise en place d'actions plus vertueuse. Le programme ZDZG basé sur le volontariat des collectivités, était le signe annonciateur d'une volonté politique globale en faveur de la réduction des déchets au sens large.

VII. LES INDICATEURS FINANCIERS

7.1 Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses – Fonctionnement		Recettes – Fonctionnement	
Ordures Ménagères		T E O M	
	488 799,11 €		2 559 171,00 €
Emballages ménagers		Redevances spéciales	
	489 326,02 €		79 022,90 €
Déchetteries		Recettes déchetteries (vente matériaux + facturation pros,…)	
	312 806,10 €		43 004,26 €
Compostages		Recettes emballages ménagers (ventes matières)	
	4 654,47 €		148 583,72 €
Divers autres charges, fournitures, personnel		Recettes compostage	
	1 310 780,52 €		1664,00 €
		Recettes diverses	
			112 754,79 €
		Aides éco-organismes	
			373 340,68 €
TOTAL	**2 606 366,22 €**	**TOTAL**	**3 278 902,05 €**

7.2 Les investissements

Dépenses-Investissement
122 842,57 €

VIII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

En conclusion, nous constatons que la part d'ordures ménagères produite durant l'année est stable par rapport à 2018. En revanche les tonnages de tri sélectifs ont augmenté de +3,68 % au cours de cette année.

L'apport de déchets en déchetteries a augmenté de 8,23% au cours de l'année dû aux nouvelles habitudes de tri en déchetterie type déchets toxiques des ménages ainsi que le mobilier. Ainsi que la sécurisation des flux de déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les grands projets 2019-2021

Dépenses 2019-2021	
Mise en place de la nouvelle organisation de collecte	
	850 000 euros
Création d'un Quai de transfert à Crosmières	
	900 000 euros
Rénovation de la déchetterie de Crosmières	
	1 000 000,00 euros
Acquisition d'une nouvelle benne ordure ménagère	
	250 000,00 euros
TOTAL	**3 000 000,00 €**

De grands projets sont en cours pour les deux années à venir. La nouvelle organisation et le vieillissement de nos sites nous impose d'investir dans de nouveaux équipements.
Un travail sera mené sur les bennes afin de voir si la location peut être une bonne alternative et ainsi éviter l'investissement lourd d'une benne ordure ménagère.

Nous allons accentuer pour 2019-2021, les actions en faveur de la prévention des déchets fermentescible et le gaspillage alimentaire et des travaux devront être menés sur la prévention des déchets verts (broyage à domicile des déchets verts, utilisation d'espèces à pousse lente).